



GRANDE LOGE DE L'ALLIANCE MAÇONNIQUE FRANÇAISE

Siège Social 6-8 Rue Gesnouin 92110 Clichy Site <https://gl.amf.fr>

ORDONNANCE N° 61-2017

Portant publication des candidatures à l'élection du 3 décembre 2017 à la fonction de Grand Maître

Vu les Statuts et Constitutions de la Grande Loge de l'Alliance Maçonique Française adoptés le 22 mai 2016, et plus particulièrement :

- **Livre 1**
 - Article 3.3
- **Livre 2**
 - Article 19,1
 - Article 19,2
- **Livre 3**
 - Article 27
 - Article 29.4

Vu le Règlement Général de la Grande Loge de l'Alliance Maçonique Française modifié le 22 mai 2016 et plus particulièrement :

- **Livre 1**
 - Article 5
 - Article 7
- **Livre 2**
 - Article 16
- **Livre 3**
 - Article 23
- **Livre 4**
 - Article 26 ;27 ;28 ;29 ;30 ;31 ;32

Vu l'Ordonnance n°60-2017 du 29 Aout 2017 du Conseil des Sages portant appel à candidatures,

Après en avoir délibéré lors de sa réunion du 25 septembre 2017 et ayant constaté la conformité aux textes précités des dossiers de candidature qui lui ont été soumis, le Conseil des Sages **valide la candidature** aux élections du 3 décembre 2017 à la fonction de Grand Maître des Vénérables Frères

Jean René DALLE
Marc PAASCH

Mat. 1115
Mat. 3587.

Fait à Paris, le 29 septembre 2017

Le Secrétaire
Maurice THOMAS

Le Président
Michel GUILLOT

Copie : Grand Maître
Député-Grand-Maître
Grand Secrétaire (pour diffusion générale et Lecture en Loge)